



## Dossier de presse



Contact Presse :  
Service communication DDE / DIREN  
Stéphane GEAUFREAU – Tél : 02 62 40 26 24

# INTRODUCTION

L'eau, nous l'utilisons tous puis nous la rejetons. Nous sommes donc tous concernés par sa gestion. En vue d'atteindre le bon état des eaux en 2015 et sur la base des avis des Réunionnais qui se sont déjà exprimés en 2006, le Comité de bassin, a établi un plan de gestion qui propose différentes mesures en fonction des objectifs à atteindre. C'est ce plan de gestion accompagné du programme de mesures qui est soumis pour consultation à tous les Réunionnais afin que ceux-ci s'expriment sur les propositions.

*Nou la bezoin do lo,  
zordi, do lo la bezoin a nou*



## 1. LA CONSULTATION

### • Un événement qui concerne chaque foyer

La consultation est menée à grande échelle : chaque foyer réunionnais va recevoir un questionnaire par lequel il est invité à donner son avis sur la politique de préservation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les prochaines années. Chacun pourra se prononcer sur les objectifs de qualité poursuivis pour les cours d'eau, les plans d'eau, le littoral et les eaux souterraines.

Les habitants pourront également exprimer un avis sur les moyens envisagés pour éviter la dégradation des

milieux, réduire les pollutions, mieux partager la ressource, limiter les risques naturels et protéger la biodiversité. Consulter l'ensemble des habitants sur la question de l'eau est une démarche novatrice. Elle s'explique par l'importance des enjeux et par le fait que chacun d'entre nous est directement concerné, dans sa vie quotidienne comme dans ses actes de citoyen.

### **A La Réunion, 290 000 questionnaires seront distribués par voie postale du 02 au 07 mars 2009.**

Cette distribution s'accompagnera d'une campagne de communication déclinée sur les médias régionaux afin de permettre une bonne visibilité de la campagne.

### • Sur quoi le public est-il consulté ?

Faisant suite à la consultation du public de 2006, la consultation qui s'ouvre aujourd'hui prépare l'adoption pour la fin 2009, des nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de leur programme de mesures. A La Réunion, comme dans chacun des grands bassins nationaux, SDAGE et programme de mesures détermineront la politique de l'eau pour six ans (2010-2015).

Ils constitueront les instruments essentiels pour atteindre l'objectif de bon état de l'eau voulu par l'Union européenne à travers la Directive Cadre sur l'Eau. En consultant les habitants, l'État, représenté par la DIREN, et le Comité de bassin de La Réunion souhaitent les avis des Réunionnais quant aux implications concrètes du projet de SDAGE et du programme de mesures. Ils veulent aussi faciliter l'appropriation des mesures proposées et renforcer la transparence des décisions, des actions et de leurs résultats.

### • Comment répondre, où s'informer ?

Le questionnaire constitue la manière la plus simple et rapide de répondre à la consultation. Il traduit les principales orientations du projet de SDAGE.

La première semaine de mars 2009 (du 02 au 07 mars), un exemplaire du questionnaire sera adressé par voie postale à chaque foyer réunionnais qui pourra le retourner sans l'affranchir avant le 15 juin 2009. Le questionnaire peut également être rempli en ligne sur [www.2015.eaureunion.fr](http://www.2015.eaureunion.fr).

Ce questionnaire est également disponible dans toutes les mairies, en sous préfecture, à la Préfecture, à l'Office de l'eau ainsi qu'à la DIREN.

## Consulter les projets du SDAGE et de programme de mesures 2010-2015

Les projets du SDAGE et du programme de mesures peuvent également être consultés dans leur intégralité :

- à la préfecture, dans les sous-préfectures, dans toutes les mairies, au siège de la DIREN et de l'Office de l'eau Réunion.

Ces lieux disposent également d'un registre pour s'exprimer librement.

- **tous les documents sont également téléchargeables** sur le site Internet [www.2015.eaureunion.fr](http://www.2015.eaureunion.fr)

## La campagne médias

La campagne de communication comprend un spot télévisé, un spot radio et des insertions dans la presse locale et sur internet.



## 2.LE SDAGE, OUTIL DE LA GESTION DE L'EAU A LA REUNION QU'EST-CE QU'UN SDAGE ?

Le SDAGE, ou **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**, est un document de planification. Il bénéficie d'une portée juridique et définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin hydrographique. C'est la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, définissant les principes d'une nouvelle politique de l'eau, qui crée cet outil de planification décentralisée qu'est le SDAGE. Elle en confie la responsabilité aux Comités de Bassin.

A La Réunion :

- le Comité de Bassin a été constitué en 1996. Composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales et locales, de représentants des usagers et d'experts désignés par le Préfet, ce comité est consulté pour toutes les grandes questions se rapportant à la gestion de l'eau ; Le président du Comité de Bassin Réunion est M. Eric Fruteau, la Vice Présidente est Mme Christelle Payet.

- Le premier SDAGE a été approuvé en 2001.

Le SDAGE a été révisé afin d'intégrer les nouveautés issues de la Directive Cadre sur l'Eau, notamment en terme de méthodes et de résultats. Le SDAGE devient ainsi le **principal outil de mise en oeuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau**.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE ?

Le SDAGE définit des objectifs environnementaux imposés par l'Union Européenne, c'est-à-dire que la totalité des eaux soit en bon état à l'horizon 2015.

Une eau en bon état permet le maintien de la vie humaine, animale et végétale. Elle ne contient pas de produits toxiques. Elle est disponible en quantité suffisante pour tous.

Dans certains cas, la réglementation admet que cet objectif ne peut être atteint en 2015 pour des raisons naturelles, techniques ou économiques ;

il est alors programmé pour 2021 ou pour 2027. Un objectif moins strict peut être fixé dans certains cas particuliers. Ces objectifs sont fixés pour toutes les masses d'eau. Ils font partie intégrante du SDAGE.

Pour La Réunion, le tableau ci-dessous synthétise les objectifs qui ont été fixés :

% cumulé	Bon état 2015	Bon état 2021	Moins strict
Cours d'eau	55 %	96 %	4 %
Eaux côtières	85 %	85 %	15 %
Eaux souterraines	81 %	100 %	0 %
TOTAL	70 %	93 %	5 %

*Il reste un objectif à définir pour 2% des masses d'eau*

## LES MASSES D'EAU ET LE BON ÉTAT

Une masse d'eau est une entité homogène :

- elle ne peut appartenir qu'à une seule catégorie : cours d'eau, eau côtière, eau souterraine;
- elle doit présenter des conditions écologiques homogènes (type, pression, morphologie) ;
- elle doit être homogène au niveau des pressions humaines qu'elle subit.

Pour chaque masse d'eau, un objectif d'atteinte du bon état est fixé dans le SDAGE : 2015, ou, si le bon état ne peut être atteint à cette échéance pour des raisons techniques, naturelles ou économiques, 2021 ou 2027.

Dans le cas où une masse d'eau est très altérée ou modifiée par l'homme, un objectif moins strict peut être assigné. La méthodologie mise en oeuvre a consisté à déterminer pour chaque masse d'eau une échéance de bon état chimique, puis écologique. L'échéance du bon état global, qui correspond à un bon état à la fois chimique et écologique, reprend l'échéance la plus lointaine. Pour les eaux souterraines, le bon état est le croisement du bon état quantitatif et du bon état chimique.

## LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'EAU 2010/2015

L'atteinte de ces objectifs environnementaux exige une véritable politique de développement durable à l'échelle de La Réunion, visant à réconcilier avec l'environnement les activités humaines qui peuvent mettre en péril la qualité de l'eau.

Afin de structurer cette politique, le projet de SDAGE révisé retient **sept orientations fondamentales** :

1 : GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU dans le respect des milieux aquatiques et des usages

2 : ASSURER A LA POPULATION, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité

3 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

4 : REDUIRE LES RISQUES liés aux inondations

5 : FAVORISER UN FINANCEMENT JUSTE ET EQUILIBRE de la politique de l'eau notamment au travers d'une meilleure application du principe pollueur / payeur et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation

6 : PRESERVER, RESTAURER ET GERER les milieux aquatiques, continentaux et côtiers

7 : RENFORCER LA GOUVERNANCE et faciliter l'accès à l'information dans le domaine de l'eau.



Une orientation fondamentale est un principe d'actions en réponse à une question importante. Chaque orientation

fondamentale est déclinée en dispositions. Une disposition est une règle de gestion qui devra être appliquée dans toutes les décisions administratives, qu'elles soient prises par l'État ou par les collectivités locales.

Le SDAGE bénéficie d'une portée juridique qui assure sa prise en compte dans les faits. Les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents tels que les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales) et le schéma départemental des carrières. Ceux-ci devront être mis en conformité avec le SDAGE.



### 3. LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES : UN PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ POUR DES EAUX EN BON ÉTAT

En parallèle au SDAGE, un programme de mesures est établi par le Préfet Coordonnateur de Bassin. Il comprend les actions clé à engager entre 2010 et 2015 pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE. Une mesure est une action précise, localisée, assortie d'un échéancier et d'une évaluation financière. Le panel de mesures proposées est large :

mesure réglementaire, disposition financière, accord contractuel. Le programme de mesures s'attache également à définir les acteurs pressentis pour leur mise en oeuvre.

Le programme de mesures identifie :

- les actions de base issues de la réglementation nationale,
- les mesures complémentaires définies pour La Réunion.

Le choix des mesures clés pour l'atteinte du bon état a été réalisé de façon cohérente avec les objectifs de qualité et de quantité fixés dans le SDAGE.

### 4. COMMENT LA RÉVISION DU SDAGE ET L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MESURES SE SONT-ELLES OPÉRÉES ?

Le SDAGE et le programme de mesures sont des outils territoriaux, concrets, qui seront mis en oeuvre par La Réunion pour préserver le patrimoine commun de tous les Réunionnais. La révision du SDAGE et l'élaboration du programme de mesures se sont donc opérées en concertation étroite avec les acteurs de l'eau et en recueillant l'avis du public, c'est pourquoi l'on peut parler d'une véritable co-construction du projet de SDAGE.

Les différentes étapes ayant abouti au projet de SDAGE soumis à la consultation du public sont rappelées ci-dessous :

**Octobre 2000** : Adoption de la Directive Cadre européenne sur l'Eau

**Avril 2004** : Loi de transposition de la directive en droit français

**2005** : État des lieux du district Réunion

**22 mars – 22 septembre 2006** : Consultation du public sur les questions

importantes et le programme de travail proposé pour la révision du SDAGE

- [Définition des enjeux importants](#) pour le bassin

**Septembre 2006** : Début des travaux de révision du SDAGE, sur la base des enjeux importants

**Août 2008** : Organisation de [commissions géographiques](#) avec les acteurs institutionnels et économiques

**Octobre 2008** : Finalisation des projets de SDAGE et de programme de mesures

- [Approbation par le Comité de Bassin](#), pour la consultation du public

**15 décembre 2008 - 15 juin 2009** : [Consultation du public](#) sur les projets de SDAGE et de programme de mesures

**Juillet – octobre 2009** : consultation des assemblées locales et des chambres consulaires

**Octobre à décembre 2009** : intégration de tous les avis dans le document final

**Fin décembre 2009** : approbation définitive par le Comité de Bassin et le Préfet puis entrée en vigueur du SDAGE révisé et du programme de mesures

**2015** : Évaluation du niveau d'atteinte des différents objectifs. Actualisation du SDAGE et du programme de mesures

**2021** : Nouvelle évaluation du niveau d'atteinte des différents objectifs. Nouvelle actualisation du SDAGE et du programme de mesures